

# PME&PE MAG

ÉDITION SPÉCIALE



**PME, EMPLOI ET  
ARTISANAT EN PLEINE  
MUTATION AU BÉNIN**



***La relance économique engagée  
par mon Gouvernement mise  
sur le développement des  
Petites et Moyennes Entreprises  
et la Promotion de l'Emploi dont  
j'ai confié désormais la charge,  
à plein temps, à un département  
ministériel“.***

***Patrice TALON***

*Président de la République du Bénin*

# SOMMAIRE



04

## MOT DU MINISTRE

06

## L'ARTISANAT BÉNINOIS

*Un secteur en pleine mutation*

10

## FDA

*Un partenaire de choix pour l'artisanat béninois*

12

## Du FNPEEJ à l'ADEJ

*Récit d'une mue nécessaire*

14

## ANPME

*Le service public au chevet de la compétitivité des PME béninoises*

18

## DPEE

*Relever le défi de l'emploi des jeunes*

20

## DPPME

*Le pari quotidien de la promotion des PME béninoises*

22

## PSIE

*Périmètres d'intervention du PSIE*

24

## ANPE

*Face au défi de l'adéquation entre la formation et la demande sur le marché de l'emploi.*

28

## OBSVJ

*Les volontaires, ces héros de l'ombre*

32

## CISAE

*Le Bénin s'engage à faciliter l'accès de ses PME au financement*

36

## FOCUS

*Bénéficiaires*

38

## UN MINISTÈRE ENTIÈREMENT À VOTRE SERVICE

# MOT DU MINISTRE

“

***Notre pays affiche le taux de croissance le plus élevé et occupe la première place dans l'espace UEMOA ...***

**Modeste Tihounté KÉRÉKOU**

*Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi*



Trois ans déjà qu'il a plu à Son Excellence Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de me confier les rênes de cet important département ministériel en charge des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Depuis le 30 octobre 2017, mes collaborateurs et moi sommes mis à la tâche avec foi et abnégation. Le chantier de développement et d'accompagnement d'une masse critique de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et celui de la Promotion de l'Emploi (PE), dans un environnement à tout le moins pas toujours favorable, sont de véritables challenges.

Mais la sollicitude et le soutien constant du Président de la République ainsi que la vision et les orientations très claires et précises inscrits dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 m'auront grandement facilité la tâche. En décidant d'associer la Promotion de

l'Emploi et les PME, le Président Patrice TALON a clairement affiché sa volonté de traiter l'épineuse question du chômage et du sous-emploi des jeunes de manière holistique c'est-à-dire à travers l'ensemble des interventions de l'État. C'est pourquoi l'ensemble des réformes, qu'elles soient législatives ou réglementaires, n'ont pour finalité que l'assainissement et l'amélioration du climat des affaires pour induire la création d'emplois décents et durables par les PME au profit des jeunes. Ainsi, les politiques macroéconomiques et sectorielles mises en œuvre par le Gouvernement depuis avril 2016 ont impacté favorablement la dynamique économique nationale en accroissant l'attractivité de notre pays aux yeux des investisseurs étrangers comme nationaux. Notre pays affiche le taux de croissance le plus élevé et occupe la première place dans l'espace UEMOA selon le « Rapport Semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale » (Déc. 2018) de la commission de l'UEMOA avec un taux de 6,8% en 2018

## MOT DU MINISTRE

---

et de 7,6% en 2019 devant les autres pays de l'espace. Mieux pour la première fois, et ceci après soixante ans d'indépendance, notre pays a intégré depuis le 1er juillet 2020, suite à l'actualisation de la classification des différents pays par groupe de revenus, le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Cette performance comme bien d'autres, découle à la fois de la mise en œuvre de plusieurs réformes législatives et réglementaires et de la rigueur dans la gestion des finances publiques. Pour ce qui concerne le secteur des PME et de l'Emploi, il me plaît de rappeler ici les réformes majeures ci-après :

- La loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin ;
- La loi n° 2020-02 du 20 mars 2020 portant code des investissements en République du Bénin ;
- La loi n°2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin ;
- La loi n°2020-24 du 28 juillet 2020 portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA-Bénin) ;
- Le Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) ;

pour ne citer que celles-là.

A quelques mois de la fin du quinquennat, je puis dire avec beaucoup de fierté que les fruits ont tenu la promesse des fleurs.

L'objectif de création de cinq cent mille (500 000) emplois fixés par le PAG pour le quinquennat a été largement dépassé plus d'un an avant terme, donc dès la quatrième année. Ceci grâce au regain de dynamisme de l'économie nationale. Regain de dynamisme porté par le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021.

C'est l'occasion pour moi de remercier, au nom de tous les jeunes, le Chef de l'Etat, S.E.M. Patrice TALON pour sa vision, les réformes courageuses et salvatrices que notre Gouvernement met en œuvre sous son leadership. Les effets des réformes sont de plus en plus perceptibles dans tous les secteurs y compris celui de l'Emploi pour les jeunes dont les derniers résultats publiés par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) affichent sur les quatre dernières années plus de 800.000 emplois créés et induits.

La simplification et la dématérialisation des procédures, la cessation des tracasseries de toutes sortes, singulièrement des tracasseries routières, du rançonnement, la suppression des goulots d'étranglement et des poches de corruption devenues aujourd'hui une réalité ne peuvent souffrir d'aucune contestation. Il en est de même pour la transformation de l'environnement et du cadre de vie dans tout le pays. Le visage de notre pays a véritablement changé. Il s'est nettement amélioré voire métamorphosé. Mais au-delà de ces progrès matériels importants, le succès le plus franc et la plus grande réussite de notre quinquennat est d'avoir réussi à agir sur le comportement collectif et individuel et à transformer le capital humain en l'espace de 5 ans. Le respect du bien public, la rigueur dans la gestion, le culte du résultat sont la marque de la gouvernance TALON. La transformation structurelle de l'économie de notre pays est irréversiblement engagée. Sa résilience est plus forte qu'auparavant.

Mon intime conviction est qu'il est impérieux de poursuivre cette dynamique, que nous l'amplifions sous le leadership visionnaire de S.E.M. le Président Patrice TALON, homme de développement, pour enfin hisser notre pays au rang des nations émergentes, modernes et prospères.

# L'ARTISANAT BÉNINOIS



# UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

*En République du Bénin l'artisanat occupe 1 travailleur sur 4 et contribue à près de 13% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB). Cet important secteur de l'activité économique longtemps en proie à de nombreuses difficultés structurelles retrouve depuis 2016 des couleurs et connaît des mutations prometteuses.*

Pour le Gouvernement béninois l'artisanat est d'une importance stratégique. Ce secteur structuré en 8 branches d'activités, 40 corps de métiers et 175 métiers est l'un des leviers sur lequel l'Exécutif compte pour transformer le tissu économique et social et révéler le pays. C'est pourquoi il s'est engagé à accompagner, former et professionnaliser les artisans.

L'atteinte de ces résultats passe par la mise en œuvre d'une stratégie qui se décline en quatre axes majeurs. Il s'agit de la prise en compte du secteur à la mesure de son poids socioéconomique.

La mise en place de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin (CMA Bénin)

et de ses délégations départementales. L'opérationnalisation du volet Formation du Projet ARCH. La mise en œuvre effective des prescriptions du Code Communautaire de l'Artisanat de l'espace UEMOA.

ARCH Formation est une composante du Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). ARCH faut-il le rappeler est un grand projet de protection sociale qui vise à offrir un paquet de quatre services au profit des populations.

Le volet assurance maladie, le volet formation, le volet crédit et le volet assurance retraite. ARCH Formation a vocation à accroître le niveau de qualification et d'accès aux opportunités économiques des acteurs du secteur informel, notamment les plus démunis en améliorant leur compétence. Il consiste à fournir aux artisans des formations opérationnelles de courte durée leur permettant de renforcer leurs compétences pratiques et techniques, d'accéder à de nouveaux marchés par la qualité de leurs productions et d'améliorer ainsi leur niveau de revenus. Le volet Formation du projet ARCH concerne essentiellement et exclusivement le secteur de l'artisanat.



**Robert N'da SINKENI**

*Directeur de l'Artisanat*

La Direction de l'Artisanat (DA) et le Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA) sont les bras opérationnels du ministère en charge de l'artisanat qui assurent la coordination du secteur chacun en ce qui le concerne. La Direction de l'Artisanat a pour missions de concevoir, d'élaborer et de proposer les politiques et les textes en matière d'artisanat. D'organiser des formations sur les techniques et technologies modernes au profit des artisans, et de mettre à disposition des acteurs, des informations et un fonds documentaire. Elle contrôle et veille à l'application de la législation et de la réglementation en matière d'exploitation, d'équipement et d'outillage des entreprises artisanales.





Les réformes en cours dans le secteur ont nécessité l'organisation d'un recensement national des artisans. Ce recensement a permis d'enrôler plus de 240.000 artisans dans sa phase initiale. Il permettra d'établir le registre biométrique des métiers, la délivrance des cartes professionnelles biométriques aux artisans ayants droits, l'établissement de la liste électorale en vue de l'élection des membres de la future assemblée consulaire.

La Chambre des Métiers de l'Artisanat est l'institution consulaire du secteur de l'artisanat. C'est un établissement public à caractère professionnel doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion.

La CMA Bénin est l'organe représentatif des intérêts généraux des acteurs au niveau local, départemental et national. Elle assure, pour les artisans, les ouvriers-artisans, les maîtres-artisans, les tâcherons, les apprentis, les aides familiaux, le conjoint de l'artisan et les organisations professionnelles de l'artisanat, une mission de formation, de conseil, d'accompagnement, d'identification et d'immatriculation, des entreprises artisanales et de représentation auprès de l'ensemble des pouvoirs publics et autres institutions.

**La Direction de l'Artisanat est située à Aïbatin  
dans la deuxième rue à droite en quittant la station service MRS.  
Tél : (229) 97064622 - Mail : rsinkeni@gouv.bj**

# FDA

## Un partenaire de choix pour l'artisanat béninois



**Clétus Nestor GUÉZO**

Directeur Général du Fonds de Développement de l'Artisanat

**Comment relever le niveau d'organisation et de compétitivité des entreprises artisanales du Bénin? C'est à cette question que répond depuis 2017, le Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA).**

**Focus sur une structure qui en trois ans d'activité, a eu un impact notable sur le secteur artisanal béninois.**

**L**e Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA) naît de la volonté de l'exécutif béninois d'impulser une nouvelle dynamique à ce secteur majeur de l'économie. Le gouvernement décide donc de mettre un terme aux activités du Fonds National de Promotion de l'Artisanat (FNPA) et de créer une nouvelle structure.

Depuis sa création, l'institution dirigée par Clétus Nestor Guézo a fait de la mise en place de mécanismes de mobilisation de ressources alternatives au service de l'artisanat, son cheval de bataille. Afin d'améliorer le sort des artisans, le fonds a misé sur des actions de formation des acteurs du secteur, la création et l'accompagnement d'événements phares, ainsi que la labellisation de produits ciblés. Ainsi, depuis 2017, le FDA s'investit dans l'organisation des salons, l'accompagnement des artisans Béninois aux foires et salons nationaux et internationaux ainsi que la réalisation des outils de communication donnant de la visibilité au secteur de l'artisanat du Bénin. À titre d'exemple, on peut citer le financement de l'organisation des manifestations officielles de la Journée de l'Artisan Béninois (JAB), en 2016 et 2017.

En outre, le fonds a financé le défilé de mode en pagne tissé Kanko. L'institution a également soutenu la participation régulière des artisans Béninois à des foires et salons nationaux, sous régionaux et internationaux comme la semaine Internationale de l'Artisanat de Grand Bassam, le MASA et le MIVA en Côte d'Ivoire, ou encore le FesPACO au Burkina Faso. Ces actions ont été accompagnées d'efforts sur le volet infrastructurel, notamment la réhabilitation du village artisanal du musée historique d'Abomey.

La formation a été l'un des volets principaux de l'action du FDA. Ainsi, 306 entreprises du secteur agro-alimentaire ont été formées sur l'hygiène et la sécurité alimentaire. 311 entreprises des métiers du bois et du bâtiment ont bénéficié d'une formation sur les normes de production. Enfin, les techniques de fidélisation de la clientèle ont été enseignées à 160 entreprises artisanales.

En ce qui concerne la labellisation des produits, l'ambition du FDA est de faire émerger des marques Béninoises fortes réunies sous des labels permettant de les distinguer et de les promouvoir dans la sous-région et sur le marché international. Le beurre de karité, l'ananas séché, l'amande de cajou torréfiée, la farine de

manioc panifiable et le pagne tissé feront la fierté du Bénin sous des labels comme "Limù", "Agon séché", "manipain", "kanjù" ou encore "kanko". "Des études ont été lancées pour la mise en place d'un cadre opérationnel ainsi que le packaging de ces produits." explique Clétus Nestor GUÉZO.



Mais, poursuit le responsable, il n'est pas question de s'arrêter en si bon chemin. "Nous entendons continuer à mobiliser des ressources alternatives pour la mise en œuvre des projets en cours. Nous avons également comme objectif de contribuer à l'implémentation du volet "Formation" du projet ARCH dont une partie de la cible est constituée des artisans.", explique t-il. Et s'il reste encore des défis à affronter, le FDA se bat déjà résolument pour devenir un outil financier spécifique qui traduit la volonté de l'Etat béninois d'agir concrètement sur les facteurs internes de développement de l'artisanat.

**Le FDA est situé à COTONOU, quartier ZONGO EHUZU,  
Rue N°5100, parcelle N°124563F, portail N°37. - 04 BP1352 COTONOU.  
Site web : [www.fda.bj](http://www.fda.bj)**

# DU FNPEEJ À L'ADEJ RÉCIT D'UNE MUE NÉCESSAIRE

**Kingnidé Paulin AKPONNA**

*Directeur Général de l'Agence de  
Développement de l'Entrepreneuriat  
des Jeunes*

*Si à sa création  
en 2007, le Fonds  
National de  
Promotion de  
l'Entreprise et  
de l'Emploi des  
Jeunes (FNPEEJ) a  
suscité beaucoup  
d'attentes, il aura  
globalement  
déçu. Aujourd'hui,  
porté par une  
vision nouvelle  
et une ambition  
plus grande, le  
fonds entame sa  
métamorphose.*

**Q**uereste-il aujourd’hui du FNPEEJ ? Lancé tambour battant à la fin de l’année 2007, ce fonds qui était destiné à faciliter l’accès des Jeunes et des Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) aux moyens et outils de production par le biais du crédit, cette structure aura dans un premier temps peiné à atteindre ses objectifs. Kingnidé Paulin AKPONNA qui est désormais en

charge du fonds parlera pudiquement de “graves dysfonctionnements et de difficultés structurelles majeures”. Mais qu’à cela ne tienne. Très vite, l’équipe du président Patrice TALON se lance dans un audit de la structure afin de comprendre les causes de son inefficacité. Les résultats de ces travaux débouchent sur un diagnostic simple : il faut restructurer le fonds.



“

**Nous avons engagé immédiatement la réforme du FNPEEJ à la suite d'un diagnostic qui nous a permis de comprendre les dysfonctionnements et défaillances qui ont plombé le Fonds depuis sa création, l'empêchant ainsi d'atteindre ses objectifs. Notre action majeure aura été l'élaboration d'un Modèle stratégique du FNPEEJ en vue d'améliorer la gouvernance du Fonds. Ce document a reçu l'approbation du Conseil d'Administration du FNPEEJ pour sa formalisation.”**

explique M. AKPONNA.

Afin de rendre le fonds compatible avec la vision du nouvel exécutif déclinée dans le Programme d’Action du Gouvernement (PAG), les autorités décident de transformer le FNPEEJ en Agence de Développement de l’Entrepreneuriat des Jeunes (ADEJ). Cette nouvelle agence sera dédiée à la constitution d’une pépinière de petites et moyennes entreprises susceptible d’apporter une contribution notable à l’accroissement du Produit Intérieur Brut du Bénin. Pour y parvenir, l’ADEJ se concentrera sur quatre axes majeurs à savoir : la préparation à l’entreprenariat, le renforcement des capacités, la facilitation de l'accès au financement et le suivi des activités.

Les secteurs de l’agrobusiness, l’économie numérique, le tourisme, l’écotourisme, l’énergie renouvelable et les services à forte valeur ajoutée sont considérés comme prioritaires pour l’agence.

Pour atteindre ses objectifs l’ADEJ entend développer la culture d’entreprise chez les jeunes provenant des lycées techniques et des écoles professionnelles. Cette ambition s’étend également aux jeunes porteurs de projets relatifs aux secteurs considérés comme prioritaires par l’exécutif. Un effort sera également fourni pour encourager la formalisation des projets portés par les jeunes entrepreneurs. Outre l’accompagnement, ils pourront également bénéficier de financement dans le cadre de leurs activités. Les entreprises éligibles au titre de start-up feront également l’objet d’une attention particulière. Enfin les partenaires techniques et financiers seront mis à contribution dans l’incubation des projets portés par ces jeunes. Si toutes ces actions devaient contribuer à l’émergence d’une jeunesse engagée sur la voie de l’autonomie et capable de développer ses propres entreprises, il faudrait néanmoins faire attention au processus de sélection des jeunes concernés par l’action de l’ADEJ.

Désormais, les bénéficiaires des prestations de l’ADEJ seront sélectionnés sur la pertinence de leurs idées de projets. Ils bénéficieront également d’un meilleur accompagnement, garantissent les nouveaux responsables. Cette mue du FNPEEJ en agence devrait lui permettre de donner sa pleine mesure à l’horizon 2023. Le FNPEEJ est donc mort, vive l’ADEJ.

L’ADEJ est située dans l’Immeuble ABALO Derrière le Ministère en charge du Développement, à côté de la Direction Générale des Impôts.

Tél: (229) 21 30 71 76  
 Mail de contact : [info@adej.bj](mailto:info@adej.bj)  
 Site web : [www.accompagnement.adej.bj](http://www.accompagnement.adej.bj)  
 Site web : [www.adej.bj](http://www.adej.bj)

# L'ANPME

## *Le service public au chevet de la compétitivité des PME béninoises.*

*Assurer la pérennité des Petites et Moyennes Entreprises (PME) béninoises en leur permettant de proposer des produits et services compétitifs sur le marché national, régional et international. Telle est la raison d'être de l'Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises du Bénin (ANPME). L'organisation qui couvre l'ensemble du territoire national s'applique à abaisser toutes les barrières à la compétitivité. Grâce à elle, plus de 3 000 PME sont désormais accompagnées et renforcées dans leurs processus de production.*

**A**u cours des quatre dernières années, l'ANPME a répertorié environ 5 000 PME sur l'ensemble du territoire national. 3 000 de ces entités ont bénéficié d'un diagnostic qui a permis l'élaboration de plans de structuration adaptés et le renforcement de leurs capacités. Environ 1020 ont bénéficié de formations sur la formalisation, la comptabilité et la fiscalité, le management, le marketing et parfois des compétences techniques.

L'agence a également doté 181 entités actives dans l'agro-industrie, l'entretien automobile, l'artisanat, le stylisme ou encore la pâtisserie, en équipements professionnels. La promotion des produits locaux a également été l'un des principaux services offerts par l'agence qui s'est également impliqué dans l'amélioration de l'accès au financement des PME. Elle envisage à cet effet la création d'un fonds de soutien aux MPME et a déjà mobilisé plusieurs banques autour d'elle pour cette initiative.



**Alexandre HOUEDJOKLOUNON**  
Directeur Général de l'Agence Nationale  
des Petites et Moyennes Entreprises

## **Une implication active dans le dispositif régional de financement des PME**

L'ANPME est également impliquée dans la mise en oeuvre du dispositif régional de financement des PME mis en oeuvre dans l'ensemble des pays de l'UEMOA. Forte de son expérience avec les entreprises de petite taille, elle a cordonné, avec les Structures d'Appui et d'Encadrement des Entreprises (SAE) l'accompagnement des PME dans leur processus de financement. Dans le cadre du Projet d'appui au développement de l'agro-business au Bénin, l'agence a offert un accompagnement triennal aux entreprises agricoles en accompagnant leur structuration ainsi que l'amélioration de leurs processus de gestion afin de les rendre bancables. Les dossiers de financement de ces entités sont en cours de soumission aux différentes institutions de financement partenaires. Avec l'appui de la Banque Ouest Africaine de Développement, l'ANPME a également entrepris une étude de faisabilité pour la mise en place de 10 incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises dans 10 localités. Les incubateurs accompagneront les idées d'entreprises jusqu'à leur mise en place, les pépinières fourniront des



accompagnements spécifiques aux entreprises naissant ayant encore besoin d'appui pour leur développement tandis que les hôtels d'entreprises faciliteront la vie aux entreprises déjà établies en leur fournissant des services mutualisés.

## **De belles perspectives en vue malgré les défis**

L'impact de l'implication de l'ANPME auprès des PME du pays aurait été encore plus visible avec la disposition de certains moyens. Il s'agit entre autres de la poursuite de la politique de déconcentration de l'agence, de l'intensification des activités de ses antennes régionales d'Abomey-Calavi et de Parakou ainsi que de disposition de ressources matérielles et financières plus importantes.

En attendant la levée de ces barrières, l'ANPME se positionne comme acteur clé de l'accompagnement d'une masse critique de PME vers la compétitivité afin d'accompagner la croissance économique et le développement durable du pays..

### **LOCALISATION PHYSIQUE ET CONTACT DE L'ANPME**

**C/215 Immeuble en face du siège de CDPA-AGRISATCH / 01 BP 3417 Cotonou**

**Téléphone : (229) 21 32 06 11 - Fax : (229) 21 32 13 60 - Tél : (229) 69 12 12 69**

**mail : [anpme@gouv.bj](mailto:anpme@gouv.bj) - Site web : [www.anpme.bj](http://www.anpme.bj)**

# DPEE

## RELEVER LE DÉFI DE L'EMPLOI DES JEUNES

**Elodie FAIZOUN**

*Directrice de la Promotion de l'Emploi  
et de l'Entrepreneuriat*

**D**epuis sa création la Direction de la Promotion de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat (DPEE) n'a qu'un but : promouvoir le plein-emploi à travers la facilitation de l'entrepreneuriat au Bénin. Les nombreuses mutations qui ont fait d'elle une direction technique du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE) témoignent du souci de l'exécutif d'aborder la problématique de l'emploi de la meilleure des façons possibles. Son ancrage depuis 2017 au MPMEPE, un ministère totalement dédié à la promotion de l'emploi, permet au gouvernement de traiter la question de l'emploi de façon spécifique, systématique et transversale. Elodie Faizoun, la Directrice de la DPEE, nous parle de ses missions, de ses actions sur le terrain et de ses perspectives.

## **Comment la DPEE promeut-elle l'emploi au Bénin ?**

La mission de la DPEE est d'assurer l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et stratégies de l'Etat en matière de promotion de l'emploi et de développement de l'entrepreneuriat. En matière de promotion de l'emploi, nous élaborons la politique nationale en collaboration avec les ministères et les autres structures concernées en nous basant sur les programmes et les stratégies sectoriels. Nous coordonnons l'ensemble de ces initiatives et veillons à leur mise en œuvre afin d'accroître l'insertion professionnelle.

La direction appuie les personnes en quête d'emploi à travers la formation, la mise à disposition d'informations et autres formes d'appui afin de réduire le chômage et le sous-emploi. Nous facilitons la coopération entre les établissements de formation, les collectivités locales et le secteur privé pour accroître les opportunités d'emplois, notamment en direction des jeunes et des femmes.

Nous contribuons à la promotion des emplois participant à l'action climatique ainsi qu'à la création de nouveaux emplois et à leur prise en compte dans les stratégies de développement.

Enfin, un aspect de nos actions pour l'emploi est consacré à la promotion et au suivi des activités de volontariat des jeunes afin de développer et de valoriser le potentiel de ces derniers. Ce volet favorise le développement du sens des responsabilités et du leadership de ces jeunes bénéficiaires.

## **Quelles sont les actions menées en faveur de la promotion de l'entrepreneuriat ?**

En ce qui concerne l'axe du développement de l'entrepreneuriat, la DPEE définit le cadre réglementaire et institutionnel permettant le développement de l'entrepreneuriat. Elle a également pour mission de concevoir et de mettre en place un écosystème favorable à l'éclosion des start-up en mettant en place des structures de formation et de promotion de l'entrepreneuriat. Ces structures assureront la sensibilisation et l'information des promoteurs sur les différents mécanismes et outils mis à leur disposition pour les accompagner. Nous encourageons également les initiatives favorisant la création d'entreprises et par ricochet, d'emplois. Cela se fait notamment par l'organisation de concours d'entrepreneuriat et autres formes de stimulations visant à identifier et à accompagner les meilleures initiatives.



***Nous  
accompagnons  
les initiatives  
de création  
d'entreprises et par  
ricochet, d'emplois"***

*Elodie Faizoun,*

## **You avez évoqué plus haut des partenaires. Qui sont-ils?**

Pour accomplir sa mission, la DPEE travaille en synergie avec d'autres structures telles que l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), l'Agence de Développement de l'Entrepreneuriat des Jeunes (ADEJ), l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ), l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF). D'autres partenaires multilatéraux, dont le PNUD et la Banque Mondiale sont également mis à contribution pour la réalisation des programmes et projets.

## **Quels sont les projets actuellement mis en œuvre par la direction ?**

Entre autres projets achevés ou en cours de réalisation, nous pouvons citer l'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2020-2025 ; la mise en place d'un Système d'information sur la Demande et l'Offre de Compétences (SIDOC), ou encore le Guichet Unique de Promotion de l'Emploi (GUPE).

## **Quelle est la politique du Bénin dans le domaine de l'emploi ?**

La Politique Nationale de l'Emploi (PNE) est le document de politique qui devra conduire la mise en œuvre de la vision du gouvernement en matière de promotion de l'emploi. Elle a été adoptée par le Conseil des ministres en mars 2020 pour 5 ans. Son objectif est de permettre à la plupart des béninois en âge de travailler de disposer d'un emploi susceptible de leur procurer un revenu permettant de satisfaire leurs besoins vitaux et leur bien-être intégral. Pour y parvenir, elle promouvra

de meilleures opportunités de création de richesse et d'emplois décents pour les populations en améliorant l'employabilité des produits du système éducatif, en réduisant le sous-emploi et le chômage de longue durée et en améliorant les performances du cadre institutionnel de gouvernance et de gestion du secteur de l'emploi. Pour le Gouvernement, la création et le développement d'entreprises sont les meilleurs outils de création d'emplois. Raison pour laquelle un partenariat entre le Secteur Public et le Secteur Privé a été mis en place pour renforcer le développement du secteur économique.

La particularité de cette politique réside en ce qu'elle met un accent sur la condition sine qua non de transformation de l'Etat providence en un Etat au service du développement des entreprises privées créatrices de richesses et d'emplois. Un Etat qui soutient les initiatives à la base dans les secteurs porteurs de croissance économique urbaine et rurale.

## **Qu'en est-il des autres projets ?**

La mise en place du Guichet Unique de Promotion de l'Emploi (GUPE) entre dans le cadre de la mise en œuvre de la PNE. Il permettra l'amélioration des performances des services publics d'emploi.

Le Système d'information sur la Demande et l'Offre de Compétences (SIDOC) a été initié avec l'appui du PNUD. Il est conçu pour être un outil au service des offreurs de compétences, des demandeurs de compétences, des institutions privées et publiques, les Partenaires Techniques et Financiers, etc. Le SIDOC est un système constitué par une plateforme web et une application mobile. Il permet à tout chercheur d'emploi disposant d'une connexion internet de rechercher les offres d'emploi, mais aussi de renseigner son profil à l'attention de potentiels employeurs.



L'outil permettra également de recueillir des informations sur la qualité des emplois des travailleurs et d'apprécier la disponibilité ou non des offres sur le marché afin de procéder si nécessaire à des ajustements dans le secteur de l'offre de compétences.

### **Quelles sont les perspectives de la DPEE ?**

La DPEE envisage lancer à court terme l'édition de la PNE 2020-2025. Elle entamera ensuite la vulgarisation de cette politique pour permettre son appropriation par

toutes les parties prenantes. Les questions de mobilisation des ressources retardent pour le moment cette action. La Direction ambitionne par ailleurs de diversifier ses partenariats pour tenir compte de l'immensité de la tâche. A part ses partenaires traditionnels que sont le PNUD, la Banque Mondiale, ou l'OIT, la DPEE souhaite s'ouvrir à d'autres partenaires tels que les ONG et acteurs de la société civile pour véritablement constituer une force de mobilisation générale contre le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes.

**La DPEE est située à Akpakpa, immeuble MARCORY II,  
dans la vons de l'Hôtel du Lac.**

# DPPME

## Le pari quotidien de la promotion des PME béninoises



**Martin TCHINDRO**

*Directeur de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises*

*Si les Micro Petites et Moyennes Entreprises (MPME) constituent l'essentiel du tissu économique béninois, comment leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement du pays? C'est cette équation que s'attèle à résoudre la Direction de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (DPPME). Focus sur une structure aux facettes multiples.*

### Une Direction aux tentacules multiples

Quand Martin TCHINDRO parle de sa direction, on sent qu'il a conscience du poids des responsabilités qui sont les siennes. "Nos missions, sont multiples" affirme le numéro un de la Direction de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (DPPME). "Elles vont de l'élaboration des politiques et stratégies de l'État en matière de PME à la mise en place de la transformation digitale des petites et moyennes entreprises. En tout, la direction a plus d'une dizaine d'attributions". Pour relier tout cet ensemble, un seul principe directeur : le développement d'un tissu d'entreprises solides et capables de créer de la valeur. "Nous avons pour rôle par exemple d'inciter les petites et moyennes entreprises à

développer des stratégies de regroupements professionnels. Elles pourront ainsi bénéficier des effets de synergie qui y sont liés." affirme le responsable. Pour atteindre son objectif, la DPPME a mené quelques actions d'envergure comme la mise en place d'un dispositif de reconnaissance et de catégorisation des Micros Petites et Moyennes Entreprises pouvant bénéficier de mesures spécifiques et d'aides de l'État. Ce mécanisme a pour but de mieux orienter l'aide de l'État aux PME afin d'en accroître l'impact sur l'économie nationale. Outre, les micros, petites et moyennes entreprises disposent aujourd'hui de protection contre le retard de paiement des factures par l'État. Dans le même temps, les grandes entreprises sont incitées à sous-traiter avec le tissu local des PME.

Aujourd’hui, ces MPME bénéficient également de facilités fiscales pour l’acquisition d’équipements professionnels, et certaines machines nécessaires à l’exercice de leurs activités sont exonérées de droits et taxes d’entrée.

### Des résultats probants

En termes d’impact, la DPPME affiche des chiffres éloquents. “Alors que les actions de la DPPME ont impacté 76.302 bénéficiaires entre 2008 et 2016, c’est près de 40 000 personnes qui ont été touchées seulement entre 2017 et 2019. Il faut noter que plus du tiers de ces bénéficiaires sont des femmes.” explique Martin TCHINDRO, directeur de la promotion des MPME. Outre ses actions d’élaboration et de suivi des stratégies de développement et de promotion des PME, la direction a développé des partenariats stratégiques. C’est le cas par exemple de l’initiative USADF-Bénin qui cible un secteur-clé de l’action de la DPPME : l’entreprenariat féminin. Si le partenariat USADF-Bénin a débuté depuis 13 ans, il a fallu attendre l’arrivée aux affaires du président Patrice TALON et de son gouvernement pour le voir prendre une envergure nouvelle. En effet, cette initiative a pour principal partenaire les Etats – Unis d’Amérique. Elle a pour objectif la rentabilité des PME locales, des groupements de producteurs agricoles. Le partenariat USADF-Bénin a également un volet dédié à la promotion de l’entreprenariat féminin. Ainsi, chaque année, le Bénin et les Etats-Unis d’Amérique injectent chacun 250 millions de francs CFA dans cette initiative. Mais le nouveau gouvernement a décidé de porter ce montant à 500 millions afin d'accroître

l’impact du projet et d’augmenter le nombre de bénéficiaires.

### Le regard tourné vers les enjeux futurs

Mais loin de se satisfaire de ces bonnes performances, la DPPME garde le cap sur le futur. En termes de perspectives, les responsables de cette direction indiquent qu’un effort doit être fait en ce qui concerne la vulgarisation de la loi pour la promotion et le développement des MPME. En outre, il est impératif d’élaborer une politique nationale des micros, petites et moyennes entreprises (MPME). De surcroît, le financement des MPME reste un enjeu crucial. En effet, il est impératif que ces structures disposent d’outils de financement adaptés à leurs besoins. Il est également nécessaire de développer un entreprenariat féminin fort et résilient. En effet, au vu de l’importance des femmes dans la démographie béninoise, tout projet visant le développement du pays et ne les incluant pas est certainement voué à l’échec. Aussi l’entrée en activité du Fonds de Développement des MPME et de l’Entrepreneuriat Féminine (FDMPMEEF) pourrait constituer une réponse aux besoins spécifiques de l’entreprenariat féminin.

Mais toutes ces actions doivent avoir pour sous-basement une plus grande synergie de l’action des pouvoirs publics en faveur des PME. C’est donc pour cette finalité que milite la DPPME. La direction entend en effet mettre en place un cadre de concertation efficace qui permettra aux différents intervenants dans le secteur de coordonner leurs actions. Toutes choses qui font dire à Martin TCHINDRO que “la route est encore longue. Même si l’on peut être satisfait de ce qui a déjà été fait, il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. Le développement des MPME est vital pour la prospérité de la nation. C'est donc avec ardeur que l'on doit se remettre à la tâche.”

**La DPPME est située à Sikècodji (Enangnon), Face au ciné Okpè Oluwa, Cotonou, immeuble Pierre MONSI AGBOKA**

# DEFI EMPLOI

## PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DU PSIE

### » PRÉSENTEZ-NOUS SUCCINCTEMENT L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PSIE

Le PSIE est né de la volonté du Président de la République, et exprimée formellement le 31 juillet 2019 lors du discours à la Nation, à la veille de la commémoration de la 59ème année de l'accession du Bénin à la souveraineté internationale.

L'objectif général du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) est de faciliter l'insertion professionnelle de deux mille (2000) jeunes diplômés par an en réponse aux demandes des entreprises, et dont la rémunération est directement prise en charge par l'Etat au cours de la première année, et partiellement au cours de la seconde année, la différence étant prise en charge par les entreprises bénéficiaires. Approuvé en Conseil des ministres en sa séance du 10 juin 2020, le PSIE a été institué par décret N°2020-406 du 19 Août 2020 portant création du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE) et fixant les modalités de sa mise en œuvre.

Les principaux résultats obtenus à ce jour sont :



**Charlemagne LOKOSSOU**  
*Coordonnateur PSIE*

- Au titre des entreprises, 1939 inscrites dont 218 éligibles pour 676 postes générés et 196 publiées et en cours de satisfaction.
- Pour ce qui est des candidats à l'emploi, 62 690 sont inscrits dont 11 585 remplissant les conditions pour postuler aux offres des entreprises.

Au rythme de l'évolution des différentes opérations de traitement, 350 demandes seront finalisées pour une prévision d'insertion de 500 candidats à l'emploi à fin décembre 2020.



---

**ENTREPRISE  
BÉNÉFICIAIRE DU PSIE**

**Jildas NOUMONZOUNDE**  
Directeur Général  
JILMONDE CONSULTING

---



---

**CANDIDAT À L'EMPLOI  
BÉNÉFICIAIRE DU PSIE**

**Cocou Arnaud KASSA**  
Ingénieur Génie Civil et  
BTP Mis en emploi à  
AGETIP-Bénin SA

---

**1. Comment avez-vous connu le PSIE ?**

Nous avons appris par les médias la mise en place d'un projet d'appui aux entreprises par la mise à disposition et le placement par l'Etat d'agents qualifiés pour nous aider à développer nos affaires. Suite à cela, nous avons inscrit notre entreprise sur la plateforme PSIE en formulant des demandes, trois spécifiquement, que le PSIE a pris en charge en validant avec nous lesdites demandes qui sont devenues plus tard des offres d'emploi mises en ligne pour solliciter les candidats à l'emploi. Après quelques semaines, nous avons été contactés par le PSIE qui nous a envoyé une liste de 10 jeunes candidats présélectionnés par des jurys d'experts afin que nous fassions notre choix final, ce qui a été fait. Nous avons évalué à nouveau les candidats et nous avons finalement fait nos choix conformément à nos attentes.

**2. Quelles sont vos impressions sur le PSIE ?**

A travers l'expérience de notre entreprise, nous pouvons dire que le PSIE nous aide vraiment à satisfaire nos attentes en prenant en charge au moins pendant un an, les salaires des agents que nous pensons même garder après la période de convention avec le PSIE ; surtout que les jeunes qui nous ont été proposés sont qualifiés et nous donnent satisfaction. Je ne croyais pas au départ à ce programme, mais le sérieux, la transparence et la rigueur qui caractérisent les différentes opérations nous ont davantage convaincu du bien-fondé de ce programme. Nous disons un grand merci au Président de la République qui a vu juste en instituant le PSIE.

**1. Comment avez-vous connu le PSIE ?**

J'ai eu l'information sur le PSIE à travers les réseaux sociaux, et je me suis directement inscrit sur la plateforme. Au début c'était difficile, mais j'ai pu finalement rentrer toutes les informations demandées. J'ai été convoqué par la suite à me présenter à la CCIB pour une évaluation ; arrivé là-bas, j'ai été interviewé par deux experts qui m'ont posé beaucoup de questions surtout sur le contenu du métier d'ingénieur Génie civil et BTP. Quelques jours plus tard, j'ai été appelé par l'entreprise AGETIP-Bénin pour subir un nouvel entretien, et c'est au terme de cet entretien que le PSIE m'a annoncé que l'entreprise AGETIP a porté son choix sur ma personne ; c'est comme ça que depuis je suis le 1er octobre 2020, je suis devenu un employé de AGETIP-Bénin SA.

**2. Quelles sont vos impressions sur le PSIE ?**

Le PSIE est vraiment un bon programme ; c'est transparent, je ne connaissais personne au PSIE, je n'avais aucune personne haut placée, mais j'ai pu gagner ce poste à AGETIP, je suis vraiment content et je remercie le Président de la République pour avoir pensé à nous jeunes qui avons des diplômes professionnels.

**Contactez-nous**  
[www.psie.bj](http://www.psie.bj)



## **L'ANPE FACE AU DÉFI DE L'ADÉQUATION ENTRE LA FORMATION ET LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI**

**Urbain AMÉGBÉDJI**

Directeur Général de l'Agence Nationale pour l'Emploi



“

**L'orientation des élèves et étudiants sera une autre de nos priorités car il faut aujourd'hui réduire l'inadéquation entre la formation et la demande en milieu professionnel.”**

**A**u cœur de la stratégie gouvernementale pour apporter des solutions à la problématique de l'emploi au Bénin, l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) a pour vocation de jouer un rôle d'intermédiaire entre l'offre et la demande, mais aussi de pilote des grands projets du secteur. Urbain Amegbedji qui dirige cette structure nous explique les enjeux auquel il fait face, le chemin parcouru depuis 2016, les réussites mais aussi les résultats en demi-teinte.

***L'agence nationale pour l'emploi est l'une des structures les plus familiaires du paysage professionnel au Bénin, mais étrangement, elle reste l'une dont les missions et le fonctionnement sont les moins connues. Alors qu'est-ce que l'ANPE et quel est son rôle ?***

**Urbain AMÉGBÉDJI:** L'agence nationale pour l'emploi qui existe depuis 2003, est une structure visant à accroître l'efficacité et la synergie des actions institutionnelles dans la mise en oeuvre de la politique nationale de l'emploi. Pour y parvenir, elle élabore des indicateurs sur l'évolution de l'emploi dans le pays et elle fait de l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi. En outre, elle mise sur des activités de formation initiale, de perfectionnement et de reconversion et organise des stages de pré insertion, afin de développer l'emploi, qu'il soit indépendant ou salariés. Enfin, l'ANPE gère les ressources destinées au financement des divers programmes et projets relatifs à la mise en oeuvre de la Politique Nationale de l'Emploi. Pour accomplir sa mission, l'agence peut compter sur 117 agents repartis à travers

chacun des 12 départements du pays. En outre l'agence dispose d'un point d'accès dans la commune d'Abomey-Calavi.

### ***Sur les quatre dernières années, quelles actions ont été menées par l'agence?***

**UA :** Depuis 2016, les actions de l'ANPE ont évoluées sur deux grands axes à savoir: l'intermédiation et les mesures actives de l'emploi. Ainsi, en ce qui concerne l'intermédiation, on peut retenir que l'agence a accueilli, écouté et orienté les demandeurs d'emplois. Elle les a également formés aux Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) et les a mis en relation avec des offreurs d'emplois. Elle a pris des offres d'emplois et a veillé à trouver des profils correspondants aux postes. Enfin des suivis post-formation ont été réalisés. De façon chiffrée, entre 2016 et 2019, ce sont plus de 55 000 demandeurs d'emplois qui ont été accueillis, environ 49 000 d'entre eux ont été orientés. Près de 20 000 personnes ont suivi une formation en TRE tandis que 25 000 mises en relations ont

été effectuées et 4600 personnes ont été insérées dans le circuit de l'emploi. Pour parvenir à ce résultat, l'ANPE a prospecté plus de 2500 entreprises et enregistré quelques 12 000 offres d'emplois. L'autre volet relatif aux mesures actives du marché de l'emploi a été essentiellement assuré par l'implémentation de Programmes et projets comme le Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI), le Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE), le Programme d'Appui à la Prévention du Chômage par l'Orientation (PAPCO).

Il concerne également le Programme de Requalification et de Reconversion des Demandeurs d'emploi (P2RDE), Le Programme d'Appui à l'Emploi Salarié (PAES), le Projet Emploi des Jeunes (PEJ), ou encore le Programme Spécial de Pré-Insertion dans l'Enseignement (PSPIE). En outre l'ANPE organise chaque année les Quinzaines Nationales de l'Emploi (QNE), qui sont de grandes rencontres dédiées à la thématique de l'emploi.

### ***Quels ont été les impacts de ces programmes ?***

**UA :** Le Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI) a permis de renforcer les capacités de plus de 500 candidats à



l'emploi indépendant afin qu'ils puissent être techniquement outillés pour lancer leur propre entreprise. En outre, 100 jeunes ont été incubé pendant 6 mois dans les anciens (BPC) de Parakou et d'Abomey Calavi. Le Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE) a permis la mise en place de 77 services communaux d'emplois sur tout le territoire. 30 communes sur 77 disposent aujourd'hui de documents de Politique Communale d'Emploi (PCE). 183 agents ont été insérés professionnellement dans les mairies entre 2016 et 2018.

Des centaines de séances d'orientation ont été organisées dans les écoles et les universités à l'endroit des élèves, des étudiants, des parents d'élèves et des responsables d'établissements grâce au programme d'appui à la prévention du chômage par l'orientation (PAPCO).

Plus de 500 jeunes ont été sélectionnés et ont bénéficié d'un renforcement de capacités en maraichage, en élevage, en transformation agro-alimentaire et en conduite d'engins de terrassement en génie civil dans le cadre du programme de requalification et de reconversion des demandeurs d'emploi (P2RDE). Environ 1900 jeunes en quête d'un premier emploi salarié dans l'administration publique ont bénéficié du programme d'appui à l'emploi salarié (PAES) qui vise à faciliter la pré-insertion de ces jeunes. Le secteur de l'éducation a été l'un de ce qui ont le plus bénéficié des actions de l'ANPE. En effet la volonté du gouvernement du Bénin d'accélérer le processus d'insertion des jeunes en situation de chômage ou de sous-emploi dans l'enseignement a été matérialisée par le Programme Spécial de Pré Insertion dans l'Enseignement (PSPIE). Cette initiative a permis de mettre 24 000 aspirants et suppléants en situation de travail dans l'enseignement primaire et secondaire.

Enfin, l'ANPE a apporté son expertise dans le cadre du Projet Emploi des Jeunes (PEJ). Cette indicative financée à hauteur de 17,5 milliards FCFA par la Banque Mondiale a permis à l'ANPE de former près de 16000 personnes à l'entreprenariat. Plus de 15 000 apprenants ont bénéficié d'une subvention de 3 milliards de francs CFA pour leur installation.

***Les Quinzaines Nationales de l'Emploi (QNE) constituent désormais une marque déposée de votre action, comment évoluent ces rencontres ?***

**UA :** Avec les années les QNE gagnent en notoriété et nous en sommes heureux. Ceci est dû aux activités proposées et aux thématiques qui sont choisies pour coller avec les réalités du monde de l'emploi. Ainsi, durant les quatre dernières années, nous avons pu aborder des thématiques comme la solidarité nationale au service de l'emploi, l'entreprenariat et l'emploi, Page 26 : 2ème colonne : les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes ou encore la nécessaire synergie entre les différents acteurs pour une intermédiation réussie. En ce qui concerne le format, les QNE se sont caractérisées par des journées portes ouvertes, des villages de l'emploi, des communications sur les TRE à travers tout le pays ou encore des concours de projets d'entreprises ou l'octroi de distinctions. L'évènement attire en raison d'initiatives comme le Salon de l'Emploi et des Compétences (SALEC). Jusqu'à ce salon a drainé quelques 6000 demandeurs d'emplois avec à la clé, 1800 offres d'emplois émises par quarante (45) entreprises venant de domaines variés. Les QNE se portent donc bien et nous espérons poursuivre sur la lancée actuelle afin de sensibiliser le plus grand nombre aux problématiques de l'emploi, et de les outiller afin d'affronter cet enjeu vital.

***Beaucoup de choses ont été accomplies et on se doute bien que tout n'a pas dû être facile. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au quotidien ?***

**UA :** Il est clair que tout ceci n'a pas été accompli sans difficultés et les obstacles à la réalisation de nos objectifs sont

l'intermédiation, on peut par exemple regretter que beaucoup d'entreprises ne passent pas par l'ANPE pour faire leur recrutement. Ceci limite notre impact. En outre, il y a une inadéquation entre les profils des jeunes demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises. Il faut à tout prix résorber ce problème. Il faut également garder à l'esprit que les budgets alloués à notre mission ne sont pas toujours suffisants. Notre efficacité pâtit également de la suspension de certains programmes à l'instar du Programme d'Appui à l'Emploi Salarié (PAES). Sur le plan de l'organisation et de l'exécution de nos missions, nous souffrons également du manque de coordination avec d'autres entités associées à notre travail. Une meilleure coordination permettrait d'éviter des situations comme celles qu'on a pu observer avec le Programme Spécial de Pré Insertion dans l'Enseignement (PSPIE) où l'on se retrouve parfois avec le même aspirant qui est déployé dans plusieurs départements, ou qui est dédié à enseigner une discipline qui n'est pas la sienne, ou qui est déployé dans un collège

où sa discipline ne s'enseigne pas. Mais ces difficultés sont surmontables et je pense qu'avec de la volonté et une efficacité plus grande, nous pouvons y parvenir.

### ***Quelles sont aujourd'hui les perspectives de votre agence ?***

**UA :** A moyen-terme, notre action se déployera sur quatre axes. Il s'agira d'abord de renforcer nos stratégies de mobilisation de ressources par le biais de nouveaux partenariats. Nous voulons en outre développer une stratégie d'appui et d'accompagnement des jeunes entreprises. L'orientation des élèves et étudiants sera une autre de nos priorités car il faut aujourd'hui réduire l'inadéquation entre la formation et la demande en milieu professionnel. Enfin nous aimerais accompagner des start-up capables de créer des emplois et de la valeur ajoutée pour notre pays. Voilà nos ambitions pour les prochaines années.



**L'ANPE est située à : quartier Aïdjedo, vons Bar TAXI,  
immeuble Saroukou, 10 BP99 Cotonou,  
Tél :(229) 21 31 86 79 / 21 31 86 80**

**Mail : directiongenerale@anpe.bj - Site web : [www.anpe.bj](http://www.anpe.bj)**

# OBSVJ: LES VOLONTAIRES, CES HÉROS DE L'OMBRE

**Développer et valoriser le potentiel des jeunes tout en facilitant leur insertion dans la vie professionnelle en améliorant leurs compétences. Telle est la mission à laquelle s'attelle depuis une décennie l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ). Jean Luc Lawson, Directeur Général de l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ) depuis 2016 nous parle du parcours de l'organisation qui n'hésite pas à effectuer des changements pour atteindre ses objectifs.**



**Laté Jean-Luc LAWSON**

Directeur Général de l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes

## Quelle est la mission de l'OBSVJ ?

L'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ) a été créé en 2010 afin de concevoir et de piloter des initiatives de volontariat formel à travers des programmes au profit de la jeunesse béninoise, dans une approche d'insertion et de formation. Il est une structure administrative à caractère social et culturel dotée de

la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'OBSVJ est placée depuis février 2018, sous la tutelle du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi. Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, l'office a œuvré pour l'institutionnalisation, depuis 2010, du Corps National des Jeunes Volontaires pour le Développement en République du Bénin.

À travers ce corps et ses différents programmes, il développe et valorise le potentiel des jeunes par la promotion des services de volontariat formel. Nous mobilisons les jeunes pour leur participation volontaire aux tâches de construction nationale ou de secourisme par la promotion des services de volontariat formel et non-formel (bénévolat) et créons, par la même occasion, les conditions favorables à l'insertion professionnelle et à l'auto-emploi des jeunes, en renforçant leur employabilité et leur capacité d'initiatives. L'OBSVJ a également pour mission de coordonner les organisations et les initiatives de volontariat au Bénin.

### **Quel est l'impact de votre action sur les populations ou sur les bénéficiaires ?**

Entre 2014 et 2015, l'OBSVJ a recruté et déployé 5 806 Jeunes Volontaires d'Expertise Professionnelle, à raison de 2.235 en 2014 et 3.571 en 2015. Chaque contingent a été mobilisé pour deux années de service. Le Programme de Volontariat d'Expertise Professionnelle a permis aux jeunes d'apporter leur appui au développement national dans des structures de l'administration publique, les collectivités territoriales ainsi que dans les secteurs de l'éducation et de la santé notamment. Par la même occasion, Il a aussi permis aux jeunes volontaires d'améliorer leur profil professionnel et de renforcer leur employabilité. Ces missions ont également le mérite de les transformer et de changer leur vision du monde par ces temps où une partie de la jeunesse africaine est prête à risquer sa vie à travers l'immigration clandestine, prenant l'Occident pour un eldorado.

### **L'OBSVJ a également mené des missions à l'extérieur. En quoi ont-elles consisté ?**

Au plan international, les jeunes volontaires s'enrichissent de connaissances complémentaires à leurs formations et ont également accès à des opportunités d'études et d'emploi. Ils effectuent des missions de restitution au niveau des mairies pour les coopérations décentralisées entre autres contribuant ainsi au renforcement des services à la communauté.

L'OBSVJ a aussi accueilli en 2018 - 2019 une délégation de l'Association "Cool'eurs du Monde" dans le cadre du partenariat avec "France Volontaires". Elle était en mission d'accompagnement des mineurs en difficulté morale ou en conflit avec la loi auprès du Centre de Sauvegarde des Enfants et des Adolescents d'Agblangandan, sous tutelle du ministère de la Justice et de la Législation (MJL).

La convention de coopération avec la plateforme française de volontariat international France Volontaires a été signée en 2016. Ce partenariat a permis jusqu'à cette année 2020, d'organiser au profit de 24 jeunes béninois des missions de volontariat international et de réciprocité auprès de structures d'accueil françaises (Lycées Professionnels Agricoles, Mairies, Maisons Familiales Rurales, etc.). Ces missions durent de 6 à 12 mois. De nouvelles missions sont en cours de préparation pour le cycle 2020-2021.

### **Il y a-t-il d'autres partenariats en dehors de celui de France Volontaires ?**

L'OBSVJ est également membre fondateur, depuis 2016, du Collectif International

des Acteurs du Volontariat International et de la Réciprocité. Depuis 2017, il est aussi membre fondateur de la Plateforme des Agences nationales de volontariat de la CEDEAO.

En 2019, l'office a signé avec la GIZ (la Coopération allemande) un accord de coopération dans le cadre de l'Initiative Afro-Germanique de la Jeunesse (AGYI) porté par la Commission de l'Union Africaine et l'Allemagne. Le Bénin est d'ailleurs un pays pilote de l'initiative au même titre que l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Au titre de ce programme, des discussions sont en cours entre l'OBSVJ, France Volontaires et la GIZ pour la mise en place de missions tripartites de volontariat de réciprocité pour les jeunes béninois, français et allemands.

## **Des démarches ont été entamées au cours des quatre dernières années pour une amélioration des missions de volontariat. Quels sont les changements effectués ou en cours ?**

Durant ces quatre (04) dernières années, l'OBSVJ a

conduit à terme les missions de volontariat démarquées en 2014, en l'occurrence les missions de la promotion 2015 - 2017. Il a été surtout question d'apurer la base de données des volontaires pour en extirper ceux qui étaient inactifs, mais qui pesaient financièrement sur le programme. Nous avons également soldé les arriérés d'allocations qui entraînaient également le bon déroulement du programme. L'Office a ensuite procédé à l'évaluation du Programme entre 2017 et 2018 avec l'appui financier et technique de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Les résultats de cette étude et l'élaboration du Nouveau Programme de Volontariat des Jeunes (NPVJ) sont intervenus en avril 2019. Ils ont révélé des failles dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du Programme de Volontariat d'Expertise Professionnelle. En effet, les interférences politiques ont fini par dévier le Programme des nobles objectifs du volontariat au point de le faire percevoir par presque tous les acteurs comme un emploi. C'est donc à juste titre que le Gouvernement du Président Patrice TALON a fait l'option d'un Nouveau Programme de Volontariat des Jeunes.

Le processus de validation et d'approbation du nouveau programme est en cours au niveau du Gouvernement. En attendant, l'OBSVJ n'a plus mobilisé de jeunes volontaires pour le programme depuis 2017.

Dans le cadre de sa coopération avec ses partenaires, l'OBSVJ a également mis en place un dispositif de certification de bonnes pratiques des organisations de la société civile qui opèrent dans le volontariat et les échanges de jeunes au Bénin.

Ce processus est intervenu après le recensement national des organisations de volontariat effectué par l'OBSVJ en 2018. De même, la standardisation des bonnes pratiques de volontariat et d'échanges se renforce par l'élaboration du guide de formation dans le domaine et la mise en place d'un pôle de formateurs avec l'appui du partenaire.



*Les jeunes volontaires s'enrichissent de connaissances complémentaires et accèdent à des opportunités d'études et d'emploi"*

Jean-Luc Lawson

L'Office envisage dans sa démarche de coordination des structures et des initiatives de volontariat, de mettre en place prochainement la Plateforme Nationale des Organisations de Volontariat et d'Échange pour traduire en acte une recommandation de la Plateforme de la CEDEAO aux pays-membres.

### **Que prévoit le Nouveau Programme de Volontariat des Jeunes en cours de validation ?**

Le Nouveau Programme de Volontariat des Jeunes est en harmonie avec les nouvelles orientations du Gouvernement contenues dans le Plan National de Développement (PND 2018-2025), le PAG (2016 – 2021) et les ODD à l'horizon 2030. Le premier contingent des volontaires du NPVJ est prévu pour

être levé dans le second semestre de 2020 avec 1750 jeunes. Le nouveau programme de volontariat prévoit d'impacter 5 370 jeunes béninois en trois (03) ans.

Ce Programme s'adresse à travers trois composantes aux jeunes béninois de 18 à 40 ans avec un niveau compris entre la 3ème et la Terminale et titulaires de diplômes professionnels, et ceux titulaires d'un diplôme universitaire supérieur ou égal au BAC plus deux (02) ans.

Les missions se dérouleront auprès de structures d'accueil dont les activités se mènent au sein des communautés à la base. Ces structures, reconnues par les mairies, devront être essentiellement dans la production agro-pastorale, les activités d'élevage de toutes sortes, la transformation de base de produits locaux, l'accompagnement aux

groupements locaux de production et de transformation de base. Il s'agit en définitive pour le Bénin, de faire du volontariat un outil de découverte de soi pour le jeune volontaire et de découverte du milieu professionnel, en vue de renforcer ses capacités d'adaptation et d'entreprise en charge, à travers le service au sein et au profit des communautés à la base.

De même, au titre des perspectives, l'OBSVJ s'emploie avec sa tutelle pour l'avènement d'une loi sur le volontariat au Bénin. Ceci est indispensable pour le renforcement du cadre juridique de cette activité. L'Office entend également plaider pour la célébration d'une Journée Nationale du Volontaire Béninois. Chaque année, la communauté internationale célèbre le 5 décembre la Journée Internationale des Volontaires.

**La Direction Générale de l'OBSVJ est située au quartier Zongo à Cotonou, à l'immeuble Espace ANTOU, dans la rue à droite avant la BOA Zongo, en venant du carrefour Maro Militaire.**

**01 BP 6086 Cotonou - Tél : (229) 21 31 49 73  
Site web : [www.obsvjinfos.bj](http://www.obsvjinfos.bj) - [www.beninvolontariat.com](http://www.beninvolontariat.com)**

*Les petites et moyennes entreprises constituent entre 80 et 95% de l'ensemble des entreprises enregistrées dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). En dépit de leur importance, ces entreprises sont celles qui accèdent le moins au financement bancaire. Afin de remédier à cette disparité, l'UEMOA a lancé un dispositif de soutien aux PME.*



### Sources du manque d'accès au financement des PME

Les problèmes de financement bancaire des PME sont principalement de deux ordres. Il s'agit des difficultés d'accès au financement (très peu des demandes introduites obtiennent une réponse favorable) et du taux d'emprunt élevé appliqué en cas d'octroi du financement. Pour répondre efficacement à cette problématique, UEMOA s'est d'abord

appliquée, dans un premier temps, à déterminer les causes réelles à la base de ces difficultés de financement. Les enquêtes et les concertations menées auprès des principaux acteurs concernés mettent en exergue le niveau élevé des risques inhérents au financement de cette catégorie d'entreprises. Ces risques proviennent de plusieurs facteurs, qui se situent tant du côté de l'environnement des affaires que de celui de l'offre et de la demande de financement.

Le premier facteur de risque est constitué par les difficultés éprouvées par les entités bancaires à sécuriser les crédits alloués à ces entités. Des difficultés résultant en grande partie des insuffisances de l'environnement juridique et judiciaire.

L'asymétrie d'information, due aux lacunes des entreprises en terme d'information comptable et financière sur leurs activités est également une entrave à l'obtention du crédit bancaire. Ces dernières enregistrent également des insuffisances dans leur gestion et dans leur gouvernance qui ne rassurent pas les institutions financières.

Une des solutions à ces insuffisances pourrait être la mise en place d'instituts financiers spécialisés destinés aux entités de petites tailles ayant les spécificités des PME. Cependant, le nombre de ces entités agissant en complément aux entités bancaires, tels que les institutions de capital-investissement et de créditbail, est très réduit. Les rares qui existent disposent de capacités limitées aussi bien en termes de ressources à allouer ou de ressources humaines. Elles ont en outre des procédures de crédit inadaptées, ce qui réduit leur impact dans la résolution de la problématique. En sus de tout cela, les mécanismes de partage des risques encourus par les entités financières en raison de l'octroi de crédit aux PME sont insuffisants.

C'est pour répondre à cette problématique que l'UEMOA a mis en place un dispositif de financement des PME.

## **Dispositif de soutien au financement des PME**

Face à cette situation, le Dispositif de soutien au financement des PME a été mis en place dans chacun des huit (08) pays de l'UEMOA. Son objectif est de « Créer une masse critique de petites et

moyennes entreprises performantes, en vue d'augmenter la contribution de cette catégorie d'entreprises à la création de richesses et à la lutte contre le chômage ». La mise en place du dispositif a été faite sous l'impulsion de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Son implantation entre dans le cadre du plan d'action pour le financement des économies de l'UEMOA adopté en 2012. Elle s'est appuyée sur des initiatives similaires menées dans plusieurs pays dont le Maroc, le Nigeria, le Liban, la Malaisie, l'Indonésie ou l'Angleterre.

Le dispositif permettra aux huit pays membres de l'UEMOA de mettre en place un accompagnement permettant l'institution d'un écosystème favorable aux PME. Il comporte quatre principaux axes que sont l'encadrement des PME, leur promotion, la diversification des instruments financiers mis à leur disposition et le refinancement de leurs créances bancaires. La réalisation de ces ambitions sera possible grâce à l'implication de plusieurs acteurs.

## **Les entités impliquées dans le dispositif de financement des PME**

Les acteurs oeuvrant pour la facilitation de l'accès au financement des PME par le biais du dispositif sont les Etats, la BCEAO, le marché financier régional de l'UEMOA, les Structures d'appui et d'encadrement et les établissements financiers.

Les États ont pour rôle d'adopter des mesures d'incitation et de facilitation, telles que la sous-traitance ou la réservation d'une part des marchés publics aux PME, pour promouvoir leur émergence. La BCEAO a pour rôle d'aider à l'institution de meilleures conditions d'offres de financement aux PME.



## Mise en oeuvre du dispositif au Bénin

Dans le cadre du dispositif régional, le Bénin a mis en place un Comité d'Identification des Structures d'Appui et d'Encadrement des PME/PMI du Bénin (CISAE-Bénin). Le CISAE est constitué d'un représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises qui en assurera la présidence en la personne de Maxime TOKLO. Ce dernier collabore avec des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers, du Patronat, des PME et PMI et de la BCEAO.

Le comité a sélectionné par procédure publique ouverte 12 cabinets privés (10) et publics (2) pour faire office de Structure d'appui et d'encadrement agréées au Bénin. Ces derniers réunis au sein de l'Organisation des Cabinets Privés Agréés (OCPA) ont offert leur services de consultation à 40 entreprises dont 20 satisfaites au cours des deux dernières années et suivi 30 projets.

Ils agiront principalement pour rendre les crédits bancaires plus attractifs en proposant entre autres des moyens de refinancement adéquat. D'autres initiatives telles que la promotion de Bureaux d'information sur le crédit et la diversification des instruments financiers avec l'inclusion du crédit-bail, de l'affacturage ou de la finance islamique ont été prises. Le marché financier régional de l'UEMOA, dont la BCEAO est l'un des membres du conseil d'administration apporte également sa pierre au dispositif. Il a en effet créé en décembre 2017 un compartiment dédié aux PME à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) afin d'assurer la promotion du capital-investissement à leur profit.

Le rôle des structures d'appui et d'encadrement est d'accompagner les entreprises en amont afin de les rendre éligibles aux financements proposés par le dispositif. Elles doivent donc essentiellement veiller à l'exécution optimale des plans d'affaires, à la bonne utilisation des crédits bancaires et au respect des échéances par les PME afin de réduire les risques de défauts de paiement. Cette mission est accomplie grâce au renforcement des capacités managériales des PME, à l'accompagnement dans la mise en place d'une stratégie pertinente et des informations pertinentes sur la situation actuelle et les projections de l'entreprise. Les structures fournissent également un suivi après l'octroi du financement afin d'assurer la pérennité des acquis en termes de financement des PME.

Les établissements de crédit, devront, de leur côté accroître les prêts alloués aux PME avec de meilleures conditionnalités, soit directement, soit en partenariat avec les structures d'appui et d'encadrement.

## Critères d'éligibilité des PME/PMI au dispositif PME

Pour être éligible au dispositif de soutien au financement, c'est-à-dire bénéficier des incitations accordées par la BCEAO, les PME et PMI doivent être inscrites au RCCM et tenir une comptabilité selon les dispositions du SYSCOHADA. Rappelons que sont considérées comme PME, les entreprises qui en plus de remplir ces deux conditions ont un chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard de francs.

Pour être éligible au dispositif, la PME/PMI doit avoir, le cas échéant, libéré son capital social à hauteur du minimum requis par les dispositions légales en vigueur. En outre, l'entreprise concernée doit respecter des critères financiers relatifs à la rentabilité et à la capacité de remboursement des crédits bancaires sollicités. Ainsi, pour tout crédit à moyen et long terme destiné à financer des besoins d'investissement, il sera tenu compte de la rentabilité de l'entreprise ou du projet et de sa capacité de remboursement. S'agissant d'un crédit à court terme destiné à financer les besoins de fonctionnement, la rentabilité devrait être assurée et la PME/PMI disposer d'un plan de trésorerie crédible.

Pour les PME/PMI nouvellement créées et n'ayant pas encore d'états financiers, leur éligibilité pourrait être fondée sur l'analyse d'un plan de trésorerie démontrant que les flux financiers permettent le remboursement du crédit.

Enfin les PME/PMI ont l'obligation de se faire accompagner par une des Structures d'Appui et d'Encadrement (SAE) du dispositif.

# FOCUS BÉNÉFICIAIRES

## Une bouffée d'oxygène qui nous a permis de réaliser nos objectifs

**O**ASIS DES ENFANTS Notre organisation a des douze départements et agrandi notre unité de transformation. Des mesures ont également été prises pour accroître l'ampleur et l'impact de nos émissions sur la santé nutritionnelle des enfants en bas âges. Enfin, l'accompagnement nous a permis de régulariser la situation fiscale d'OASIS DES ENFANTS.

ASIS DES ENFANTS assure depuis 2019, bénéficié de l'appui de le suivi sanitaire et l'USADF qui a mis à sa disposition un financement nutritionnel des enfants de 49 millions de francs farines enrichies. Elle mène pour son extension et la mise aux normes d'une unité également des activités de sensibilisation via moderne de transformation plusieurs médias à l'endroit de farine améliorée. Grâce des femmes avec l'appui à cet appui, nous avons entrepris un déploiement de nos services dans l'ensemble de proximité notamment.



À l'étape actuelle, nos prochaines ambitions sont de faire connaître nos produits par les grandes institutions en charge de la petite et de la moyenne enfance au Bénin, mais également de faire notre entrée sur le marché international. À terme, il s'agira de faire passer nos farines du statut de produits enrichis conseillés par les

hôpitaux à celui de biens de consommation adoptés spontanément par les familles.

**Edith Mireille DEGUENON epse ODOUNHARO,**  
Directrice de OASIS DES ENFANTS et promotrice des farines enrichies DELICES FAMILIA.

## La valeur de cet accompagnement est inestimable

L'Atelier de pâtisserie, cuisine et restauration BATONON a bénéficié de l'appui de l'ANPME en termes de formation. Nous avons bénéficié d'un renforcement de nos capacités en termes de gestion comptable simplifiée en 2017. Ces nouveaux acquis ont rendu possible l'amélioration de la gestion de nos ressources qui a gagné en efficacité. La pâtisserie dispose également désormais d'une meilleure planification financière.



L'amélioration de nos usages comptables nous a rendu éligible à l'accompagnement des petites et moyennes entreprises offerte par l'ANPME. Une participation grâce à laquelle notre pâtisserie a obtenu une "Façonneuse" qui est un outil révolutionnaire qui améliore significativement la présentation de nos productions et a propulsé notre dynamisme professionnel.



Nous sommes très reconnaissants pour ces différentes initiatives de l'agence dont la valeur est inestimable pour les petites entités comme les nôtres. Nous souhaitons vivement qu'elles soient pérennes afin de permettre au plus grand nombre d'en bénéficier.

Les prochains défis de notre pâtisserie sont d'obtenir une assistance financière supplémentaire afin d'étendre notre espace de travail mais aussi d'améliorer nos techniques afin d'offrir à notre clientèle d'excellents produits finis.

**Mensah Koffi BATONON**  
**Patissier-cuisinier, promoteur de l'atelier de pâtisserie, de cuisine, de restauration appliquée (BATONON)**

# **UN MINISTÈRE ENTIÈREMENT À VOTRE SERVICE**

Point Focal Communication de la Direction de la Communication de la Présidence de la République au sein du Ministère des PME et de la Promotion de l'Emploi, mon rôle depuis le 30 octobre 2017 est à la fois d'assurer la visibilité aux programmes et activités des trois sous-secteurs du ministère à savoir : PME-Emploi - Artisanat, d'accroître sa notoriété et son capital sympathie auprès de nos diverses cibles à travers tous les canaux de communication.

Résultant de la volonté du Chef de l'Etat, S.E.M. Patrice TALON pour traduire sa stratégie de relance de l'économie nationale par le développement des PME et la Promotion de l'Emploi, le Ministère des PME et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE) a pour mission, la définition, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la politique générale de l'État en matière de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'emploi, conformément aux conventions internationales, aux lois, règlements et autres instruments juridiques en vigueur en République du Bénin.

Le présent magazine, a été voulu et conçu pour vous faire non seulement découvrir le MPMEPE mais aussi vous présenter un



**Lucrèce DÉBADÉ**  
Point Focal de la DircomPR / MPMEPE

récapitulatif non exhaustif des différentes réformes, lois, programmes et activités aussi bien du ministère que des principales agences et structures sous tutelle qui accompagnent les Petites et Moyennes Entreprises et travaillent à la Promotion de l'Emploi sous le leadership du Ministre Modeste Tiéhounté KÉRÉKOU.

Espérant que vous avez pris du plaisir à le lire, je vous invite à suivre l'actualité du MPMEPE et à interagir avec nous sur nos canaux digitaux :



Mpmepe-Bénin      MPMEPE-Bénin  
Site web : [www.pmepe.gouv.bj](http://www.pmepe.gouv.bj)



*A votre service nous sommes.*



[www.pmepe.gouv.bj](http://www.pmepe.gouv.bj)

© Décembre 2020



MINISTÈRE DES PETITES  
ET MOYENNES ENTREPRISES  
ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN